



ACTE D'ENGAGEMENT

RENOVATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE LES ÉTANGS

DOSSIER SUIVI PAR/ ANNE PELLETER

RÉFÉRENT TECHNIQUE / PHILIPPE GUILLORÉ

MARCHE DE MAÎTRISE
D'OEUVRE

-MISSION DE BASE -

-MISSION
COMPLÉMENTAIRE-

Anne PELLETER
Tél : 02 98 66 99 00
Télécopie : 02 98 59 92 00
anne.pelleter@mairie-
rosporden.fr
www.rosporden.bzh

Rosporden | Kernével



Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN
Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : contact@mairie-rosporden.fr

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

ACTE D'ENGAGEMENT n°

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire – Michel LOUSSOUARN

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Receveur de la Commune de Rosporden

OBJET :

MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION DES L'ÉCOLE PRIMAIRE « LES ÉTANGS »

Le Marché qui est conclu en vertu de la procédure adaptée (article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.), avec le Maître d'Oeuvre, dont l'offre a été retenue par le Maître d'Ouvrage ci-après :

Monsieur le Maire de ROSPORDEN – Michel LOUSSOUARN

est un marché de maîtrise d'Œuvre ayant pour objet l'exercice d'une **mission de base et d'une mission complémentaire**, telle qu'elle est prévue par la loi du 12 juillet 1985.

TRANCHES ET ELEMENTS DE MISSION

Le présent marché comporte une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles désignées ci-après :

Désignation des Tranches	
TRANCHE FERME	Réfection du préau (faux plafonds, revêtements de sol, peinture murale) Réaménagement du bloc sanitaire Embellissement de l'entrée du préau Travaux de sécurisation des accès extérieurs Modification du local rangement
TRANCHE CONDITIONNELLE 1	Réaménagement du local de desserte des repas et de la plonge
TRANCHE CONDITIONNELLE 2	Restauration et amélioration du auvent du préau

Mairie de Rosporden – 10, rue de Reims – CS 90092 – 29140 ROSPORDEN

Tel : 02 98 66 99 00 – Télécopie : 02 59 92 00 – mail : contact@mairie-rosporden.fr

Acte d'engagement – Rénovation de l'École des Étangs

OFFRE RETENUE

Maîtrise d’Oeuvre	Nom :
CACHET DE L’ENTREPRISE :	Adresse :
	N° du Marché :

CONTRACTANT(S)

Je (nous) soussigné (s), engageant ainsi la (les) personne(s) physique(s) ou morale(s) ci-après et désignée(s) dans le contrat sous le nom « Maître d’Œuvre » :

Cotraitant n°1 (désigné mandataire du groupement)

Nom de la personne physique:.....
Nom de la personne morale représentée
Adresse.....
N° SIREN

Cotraitant n°2

Nom de la personne physique:.....
Nom de la personne morale représentée
Adresse.....
N° SIREN

Cotraitant n°3

Nom de la personne physique:.....
Nom de la personne morale représentée
Adresse.....
N° SIREN

Cotraitant n°4

Nom de la personne physique:.....
Nom de la personne morale représentée
Adresse.....
N° SIREN

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières du dit marché et des documents qui y sont mentionnés,

Et, après avoir établi et produit les certificats, déclarations, attestations ou documents prévus à l' article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

M'engage (nous engageons) sans réserve conformément aux clauses, conditions et prescriptions imposées par les pièces du marché, à exécuter les missions prévues au présent contrat.

PRIX

La part indicative de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée au travaux par le Maître d'Ouvrage est fixée à 400 000 Euros H.T.

Les travaux définis au CCAP sont divisés en tranches définies ci-après et le forfait de rémunération pour la mission de Maîtrise d'Œuvre, y compris OPC est fixé à :

Cadre à compléter par la Mairie de ROSPORDEN

OFFRE DE BASE TRANCHE FERME EN EURO H.TEN EURO TTC
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES TRANCHE CONDITIONNELLE 1 EN EURO H.TEN EURO TTC
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES TRANCHE CONDITIONNELLE 2 EN EURO H.TEN EURO TTC
MISE AU POINT EN EURO H.TEN EURO TTC
NEGOCIATION EN EURO H.TEN EURO TTC
MONTANT TOTAL ATTRIBUE EN EURO H.TEN EURO TTC

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P du présent marché.

L'offre de prix de la tranche ferme est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois :

M₀ « études » **Juin 2018**

Le forfait de rémunération est décomposé, en fonction des différents éléments de mission comme suit :

ELEMENTS DE MISSION DE BASE		%	MONTANT H.T.	CUMUL H.T.
ETUDES D'ESQUISSES	ESQ	7%		
AVANT PROJET	AP	9%		
ETUDES DE PROJET	PRO	19%		
EXE	EXE	15%		
ASSISTANCE POUR LA PASSATION DES CONTRATS DE TRAVAUX	ACT	7%		
DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX	DET	37%		
ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION DES TRAVAUX	AOR	7%		

ELEMENTS MISSION COMPLEMENTAIRE	
OPC (REPARTITION PAIEMENT VOIR ART 6.4 CCAP)	€HT

MONTANT TOTAL MISSION MOE	€HT
----------------------------------	------------

SOUS – TRAITANCE

Le DC4 joint au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage/nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque DC4 constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque DC4 constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. Dans le cas contraire, le titulaire du marché en est avisé.

Le montant total des prestations que j'envisage/nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant Hors T.V.A. (€) : (chiffres)
Montant T.V.A. (€) :
Montant T.V.A. incluse (€) :

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage/nous envisageons de faire exécuter par ses sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au pouvoir adjudicateur. Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement, ou céder.

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION		
	HORS TAXES	TVA	TOTAL
TOTAL			

Le montant maximal de créance que je pourrai/nous pourrons présenter en nantissement, ou céder, est ainsi de : (€) (euros) TVA incluse.

DELAIS

Le délai d'exécution de la mission sont les suivants :

Etudes d'esquisses : **1 mois**

Etudes d'avant-projet : **1 mois**

Etudes de projet : **2 mois**

Les travaux seront exécutés dans un délai de **5 mois** pour la tranche ferme

Les travaux seront exécutés dans un délai de :

1^{ère} tranche conditionnelle : **2 mois**

2^{ème} tranche conditionnelle : **2 mois**

à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les travaux, celui-ci devant être notifié à l'entreprise dans les 12 mois suivant la notification du marché.

La date prévisible de démarrage est fixée au **1^{er} semestre 2019**.

Le délai d'exécution des travaux est un délai global et comprend la période de préparation, les congés et les jours d'intempéries.

RÈGLEMENT DES COMPTES

MODE DE RÈGLEMENT : Par virement

COMPTES A CREDITER :

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent contrat en faisant porter leur montant au crédit des bénéficiaires ci-dessous :

Cotraitant n° 1

Banque :

Agence :

N° de compte :

Cotraitant n° 2

Banque :

Agence :

N° de compte :

Cotraitant n° 3

Banque :

Agence :

N° de compte :

DÉLAI MAXIMUM DE PAIEMENT – TAUX DES INTERETS MORATOIRES

Le délai maximum de paiement est de 30 jours. En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de la BCE en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir augmenté de 7 points.

BENEFICIE DE L'AVANCE FORFAITAIRE

Je ne renonce pas au bénéfice de l'avance forfaitaire

Je renonce au bénéfice de l'avance forfaitaire

Le bénéficiaire de l'avance forfaitaire est informé que la Mairie de ROSPORDEN demande la constitution d'une garantie à première demande préalablement au versement de l'avance forfaitaire.

Fait en 1 exemplaire original à

Le

Mention manuscrite "Lu et approuvé"

Signature(s) du Maître d'Œuvre

VALIDITE DE L'OFFRE

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **12 mois**, à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

ACCEPTATION DE L'OFFRE

La présente offre est acceptée par Monsieur Michel LOUSSOUARN, Maire de ROSPORDEN pour valoir Acte d'Engagement.

Le Maître d'Ouvrage.
Le MAIRE DE ROSPORDEN
Michel LOUSSOUARN

Fait en un seul original,

A Rorsporden, le